

Toutes les bulles ne sont pas financières

Dans un asile d'aliénés, le directeur reçoit un malade en voie de guérison pour une ultime vérification de son état mental, avant de l'autoriser à sortir.

« Alors, mon brave, lui dit-il, ça y est, cette fois vous êtes guéri : vous ne vous prenez plus pour un grain de blé ? »

- Bien sûr que non, lui répond le pensionnaire avec assurance. Je sais bien parfaitement que je ne suis pas un gré de blé !

-Parfait. Dans ce cas, j'ai une bonne nouvelle pour vous, vous allez pouvoir sortir dès aujourd'hui. Alors, heureux ?

L'homme opine, mais sans enthousiasme ; il hésite :

-Oui, oui, monsieur le Directeur, mais...

- Quoi donc ?

- Moi, je sais bien que je ne suis pas un grain de blé. Mais les poules, qui sont dans le parc, elles, est-ce qu'elles le savent ? »

Qu'est-ce qu'une bulle ? En économie, cette métaphore désigne un phénomène connu, celui par lequel le prix d'un actif ou d'un ensemble d'actifs s'élève bien au-delà de sa « valeur », avant de retomber brusquement, comme une baudruche que l'on perce, dans un moment de bascule appelé « krach ».

Mon intuition est que l'existence des bulles dépasse largement le cadre de la sphère financière, voire économique. Certaines bulles financières sont gravées dans la mémoire collective : le « vendredi noir » qui signala la crise mondiale de 1929 est connu de tous les lycéens ; quiconque s'intéresse aux marchés des matières premières sait que sur ces derniers, la vente à terme favorise la spéculation et la formation de bulles. La bulle dite « internet » de l'an 2000, et surtout la crise financière dite des « subprime » de 2007-2008, ont marqué tous les esprits parce que des millions de personnes en ont pâti dans leur vie quotidienne. Moins prosaïquement, certains historiens se plaisent à voir dans la « tulipomanie » hollandaise du milieu du XVII^e siècle la première bulle spéculative¹.

Pourtant, on n'a pas fait le tour du sujet : d'autres espaces d'existence de la bulle demeurent largement insoupçonnés.

Si l'économie se réduit à l'analyse des échanges monétaires, je pense que l'existence des bulles dépasse le champ économique. Si l'économie se définit de manière plus ouverte, comme le champ des échanges en général, je dirais qu'il existe une économie des relations sociales et des relations internationales ; je postule qu'il est possible d'analyser ces relations en tant qu'échanges. Ces relations produisent des actes, qui sont ont toujours une

¹ La spéculation affecta, dans les Provinces Unies, le bulbe de tulipe qui, au plus fort de la crise, en 1637, aurait atteint dix fois le salaire annuel d'un artisan spécialisé. Robert J. Shiller, *Irrational Exuberance*, Princeton, Princeton University Press, 2005 ; traduction française Robert J. Shiller, *Exubérance irrationnelle*, Paris, Valor

signification (faire c'est dire), et que l'on échange contre des réponses, lesquelles constituent elles-mêmes des actes (dire, c'est faire).

Dans le domaine des relations internationales, l'hypothèse réaliste fait la part belle à la raison d'Etat en considérant que chaque Etat peut définir des intérêts qui lui sont propres et qu'il s'en va défendre dans la relation qu'il noue avec les autres. Cette relation s'inscrit dans un rapport de forces, semblable à celui qui, sur un marché, met aux prises deux *Homo oeconomicus* : chacun entend concéder le moins possible et cherche à obtenir le plus possible de l'échange.

Or, que se passe-t-il sur un marché lorsqu'on observe une bulle ? Si le prix d'un actif grimpe au-delà de sa « valeur », cela signifie que des intervenants évaluent cet actif à une somme x , mais sont prêts à le payer $x + 1$, $x + 2$, voire $2x$, $3x$, etc., simplement parce qu'ils sont persuadés que d'autres intervenants sont prêts à leur en payer un prix encore plus élevé. Ces derniers sont censés faire le même raisonnement. Autrement dit, A veut bien surpayer l'actif X tout en sachant qu'il le surpaie, parce que A croit que B, lui aussi, veut bien le surpayer en toute connaissance de cause. Et A sait que B sait que cet actif est surpayé, mais A sait aussi que B croit que C veut bien le surpayer, etc. Tous ces intervenants sont des spéculateurs, n'achetant que dans le but d'une revente avec bénéfice (ou « plus-value »). La plus-value est conditionnée par l'augmentation du prix d'un actif entre le moment de son achat et celui de sa revente. Le spéculateur n'achète que s'il anticipe une augmentation de ce prix. Or, l'anticipation est ici le produit d'une représentation : celle que chaque intervenant se fait des autres. Chaque spéculateur se représente la représentation que chacun des autres se fait du prix d'un actif, sans forcément la faire sienne. Autrement dit, l'ensemble des intervenants en vient à attribuer à cet actif une valeur à laquelle aucun ne croit réellement, mais qui finit par s'imposer sur le marché du fait de leurs actes d'achat en phase d'expansion (la demande fait monter le prix) et de vente lorsque la bulle se dégonfle (l'offre fait baisser le prix).

De même, dans les échanges non monétaires, des acteurs surévaluent, en toute connaissance de cause, les actes-messages des autres acteurs et sont contraints à les sur-payer lorsqu'ils y répondent par d'autres actes-messages.

Il faut cependant préciser la notion d'acteurs. Que l'on se trouve dans le champ des relations sociales ou dans celui des relations internationales, il y a lieu de distinguer l'acteur individuel de l'acteur institutionnel, et tout particulièrement de l'acteur étatique. Dans le domaine des relations internationales, ce dernier se présente sous forme humaine. Il exprime des sentiments. « La France souhaite, l'Allemagne pense que, la Russie regrette... »².

Pourtant, si l'on refuse le piège de l'anthropomorphisme, on doit considérer que l'Etat, « monstre froid », ne saurait éprouver des sentiments, et que ce sont ses représentants individuels qui projettent les leurs sur lui. De même, des ingénieurs ont fabriqué des robots et leur ont parfois donné une apparence humaine tout à fait trompeuse. Dans une première approximation, on peut dire que les individus responsables politiques contrôlent les Etats comme leurs utilisateurs humains contrôlent les robots. Mais certaines créatures androïdes, c'est bien connu, échappent parfois à leurs créateurs, ce qui constitue un mythe récurrent de la

² Cette personnification de l'Etat est à resituer dans l'histoire de la pensée des relations internationales, comme un héritage idéologique du courant réaliste, depuis Hobbes jusqu'à Schmitt. Cf., Bertrand Badie, *Le diplomate et l'intrus*, Fayard, 2008, pages 26 et 27.

littérature fantastique ou futuriste³. Il en est de même de la relation qui se noue entre les Etats et leurs représentants. Les acteurs individuels représentent les Etats bien plus qu'ils ne les contrôlent. Leur parole n'est pas libre, leurs discours ne sauraient exprimer des positions personnelles. C'est ainsi que les acteurs individuels sont parfaitement conscients du phénomène des bulles mais qu'ils ne peuvent les empêcher. On verra à travers l'exemple évoqué ci-dessous que certaines décisions ou prises de positions politiques ne correspondent aux intérêts de personne mais que personne ne peut s'autoriser à ne pas les prendre.

La fuite, pour prix d'autres fuites

En 2013, un informaticien salarié de la NSA⁴, le puissant service de renseignements des Etats-Unis, révèle au monde entier que son gouvernement a placé sur écoute un nombre impressionnant d'acteurs individuels, de personnalités de premier plan du monde des affaires et du monde politique. Edward Snowden, c'est son nom, aussitôt recherché pour un crime de révélation de secrets d'Etat, se réfugie à Moscou le 23 juin. Après qu'il eut vainement demandé l'asile à certains pays d'Amérique Latine et d'Europe, dont la France, Moscou, le 7 août 2013, renouvela pour 3 ans son titre de séjour, ce qui entraîna l'annulation par les Etats-Unis d'un sommet initialement prévu entre les deux pays les 5 et 6 septembre. Telle est la matière première d'une production qui a un coût et un prix pour les Etats.

Pourquoi revenir sur cette histoire ancienne, péripétie isolée, et sans doute déjà dépassée de l'histoire des relations internationales ? Le fait est que bien d'autres affaires auraient pu illustrer l'analyse en cours ici, et tester une méthode dont je crois volontiers qu'elle peut être généralisée à toute époque et tout espace dès lors qu'il y a de l'Etat !

Ladite méthode consiste à évaluer le coût de cette affaire pour les différents protagonistes, et de le comparer au prix que les acteurs font payer les uns aux autres. Le coût de l'affaire peut se traduire encore comme l'ensemble de ses enjeux : qu'est-ce que chacun a à gagner ou à perdre dans l'affaire ? En d'autres termes encore, en quoi les intérêts de chaque protagoniste sont-ils menacés ou lésés par ce qui arrive ?

Pour ce qui est des Etats-Unis d'Amérique, la question se traduit ainsi : quelles ont été ou quelles pourraient être les conséquences pour ce même Etat des révélations de Snowden ? Le gouvernement fédéral a pris cette affaire très au sérieux. On peut considérer ce fait comme un indice de l'existence d'un coût élevé pour ce pays. Le fait est que son gouvernement a eu la volonté de mettre la main sur Snowden en fuite. Pour atteindre cet objectif, il ne s'est pas contenté de la parole diplomatique, ne s'est pas borné à exprimer des demandes d'extradition. Il y eut un acte physique : le 23 juin 2013, le jour même de l'arrivée de Snowden à Moscou, un avion des services secrets états-uniens décollait de Washington. Il était prêt à ramener Snowden si les discussions avec Moscou avaient pu aboutir pour son extradition. De plus, si Snowden avait décollé de Moscou à bord d'un avion de ligne, les Etats-Unis auraient demandé à un pays allié de l'intercepter.

³ Voyez *Frankenstein, 2001, l'odyssée de l'espace, Pinocchio*, ... Ajoutez d'autres œuvres plus récentes de votre choix.

⁴ *National Security Agency*, service dépendant du Département de la Défense et chargé du renseignement d'origine électromagnétique.

Pourquoi le gouvernement des Etats-Unis tenait-il tant à « récupérer » Snowden ? Au nom de la protection de secrets jugés vitaux pour ce pays. Or, une grande partie de ces secrets avait déjà été révélée, puisque ces révélations constituaient l'origine même de l'affaire et du scandale. On pourrait immédiatement conclure que ces révélations réduisirent à 0 sinon le coût réel de l'affaire, qui demeurait, du moins son prix, le prix à payer par les Etats-Unis pour une riposte. En effet, si le coût est dans le risque, et si le risque s'est concrétisé, à quoi bon se prémunir contre lui ? Ce raisonnement est à nuancer parce que Snowden n'a pas révélé d'un seul coup la totalité des informations en sa possession. « Snowden possède encore “une quantité énorme de documents”, estimait le journaliste Glenn Breenwald. « *S'il arrivait quelque chose à Edward Snowden, toute l'information serait révélée* », et ce serait le « *pire cauchemar* » des États-Unis, déclarait-il⁵ Le but d'une arrestation était donc de protéger ces secrets. En réalité, l'arrestation s'avéra superflue : il a suffi pour cela que le gouvernement russe fasse promettre à Snowden de « ne pas nuire aux intérêts des Etats-Unis » en échange de l'asile sur le territoire russe. Malgré tout, compte tenu de l'état de tension croissante entre la Russie et l'alliance atlantique, que la crise ukrainienne allait par la suite porter à son paroxysme, on mesure après coup combien fragile était la crédibilité de cette promesse. Quoiqu'il en soit, il a bien fallu que les Etats-Unis s'en contentent, et il ne semble pas que les intérêts de ce grand pays aient été à ce point lésés par le fait qu'un jeune homme soit arrivé à échapper aux geôles de l'oncle Sam.

Telle est donc l'estimation qu'il est possible de faire du « coût » de l'affaire pour les Etats-Unis. Ce coût est réel, mais il semble bien inférieur au prix que les Etats-Unis étaient prêts à payer, et à faire payer, pour la récupération du fugitif.

Pour expliquer cet écart, constitutif d'une « bulle », il faut évoquer la représentation que pouvaient construire les acteurs états-uniens des conséquences des révélations de Snowden sur les relations diplomatiques des Etats-Unis avec leurs alliés occidentaux, notamment européens.

Ces révélations entraînent quelques faits et gestes diplomatiques, dont la matérialité est plus ou moins dense, mais qui sont avant tout des messages. Dire c'est faire, et faire c'est dire. En France, le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, convoqua l'ambassadeur des Etats-Unis. L'Allemagne procéda à l'expulsion du chef des services secrets des Etats-Unis en poste à Berlin quand fut révélée la présence d'un agent double travaillant pour les Etats-Unis au sein de l'Office fédéral de renseignements allemand. La présidente brésilienne Dilma Rousseff annula une visite prévue pour octobre aux Etats-Unis lorsqu'elle apprit, grâce à Snowden, que Pétrobras faisait partie des acteurs « écoutés » par la NSA.

Rien d'irrésistible en soi pour la superpuissance. Mais voilà que l'essentiel serait ailleurs. Sous un titre alarmant évoquant un « séisme planétaire » Le journal *Le Monde*⁶ estima l'affaire susceptible de compromettre les négociations transatlantiques en vue du traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis.

Une première bulle monte à la surface de l'eau

⁵ Médiapart, 14 juillet 2013

⁶ Lemonde.fr, 21 octobre 2013

Arrêtons-nous un instant sur ce titre, qui peut n'être qu'un emportement médiatique sans portée réelle, mais qui n'en constitue pas moins une belle illustration de la notion de « bulle ».

On le sait, les Etats-Unis et l'Union Européenne ont entamé des négociations pour aboutir à un traité de libre-échange, le fameux « Tafta »⁷. Des intérêts économiques s'expriment dans ces négociations dont les enjeux se traduisent, au niveau plus fin des secteurs économiques, par des perspectives de marchés nouveaux ou, au contraire, par des risques en termes d'emploi ou de qualité de vie. Les lobbies sont à la manœuvre en fonction de ces intérêts extrêmement matériels. Le 14 juin 2013, le conseil des ministres du commerce de l'Union Européenne adoptait le projet de mandat qu'avait publié la Commission Européenne le 12 mars de la même année. Le 8 juillet 2013, s'ouvrait alors à Washington un premier cycle de négociation commerciale entre Michael Froman, représentant les Etats-Unis d'Amérique, et Ignacio Garcia Bercero pour l'Union Européenne. Cela fait alors exactement 15 jours que Snowden est réfugié sur le sol russe. Difficile d'imaginer que son nom ne hante pas *aussi* les têtes des négociateurs, puisqu'il est dans tous les esprits et occupe les médias. Pour autant, quel rôle réel joue cette affaire dans la progression de ces négociations ?

Ou bien les partenaires des Etats-Unis ont intérêt à cette progression, ou bien ils n'y ont pas intérêt. Dans le premier cas, pourquoi se croiraient-ils obligé de les remettre en question pour réagir à ce qui est perçu comme une « mauvaise action » (l'espionnage) de la part des Etats-Unis, révélée par Snowden ? Ce faisant, en croyant « punir » les Etats-Unis, ils allaient se punir eux-mêmes.

Si l'on suppose au contraire que les partenaires des Etats-Unis n'ont pas intérêt au développement de ces négociations, il vient à l'esprit qu'ils auraient pu « profiter » des révélations de Snowden pour les remettre en question. Mais pourquoi avaient-ils besoin d'un tel incident pour le faire ? Ne pouvaient-ils pas le faire avant ? On objectera sans doute qu'il existe entre la superpuissance états-unienne et l'ensemble des pays européens un rapport de forces qui ne permettait pas à ces derniers de refuser cette négociation. Mais en quoi les révélations de Snowden auraient-elles pu rendre ce rapport de forces plus favorable ? Peut-être répondra-t-on que ces révélations, en présentant l'acteur états-Uniens sous un mauvais jour (l'allié qui espionne, le faux ami) donnait en quelque sorte une crédibilité morale supplémentaire à toute décision européenne visant à se démarquer des Etats-Unis, donc et y compris à toute décision visant ce but dans le domaine commercial. Cela suppose que dans les relations internationales, on a toujours besoin d'un argument moral pour justifier ses actes. Une telle hypothèse contredit celles qui sont adoptées par l'école réaliste des relations internationales, pour laquelle « l'Etat est, par définition, amoral »⁸. Elle est démentie par de nombreux exemples historiques, pas tous très éloignés dans le temps. Depuis l'abandon des harkis par l'armée française en Algérie jusqu'à l'*Irangate* en passant par le soutien états-unien aux dictatures d'Amérique latine dans les années 1960, les références à la raison d'Etat pullulent pour justifier violence et cruauté. On se souvient que c'est Jimmy Carter qui s'illustra en tentant d'introduire la notion de droits de l'homme dans la politique

⁷ Transatlantic Free Trade Agreement, appelé également TTIP.

⁸ Jean-Jacques Roche, *Théorie des relations internationales*, Montchrestien, 7^e édition, 2008, page 28. L'auteur présente le point de vue de Reinhold Niebuhr, l'un des fondateurs de l'école réaliste des relations internationales.

internationale. On se souvient que cela ne lui réussit guère. On a d'autant moins besoin de la justification morale que les choses se déroulent dans le secret, ce qui est largement le cas des négociations conduites en vue du *Tafta*.⁹

Mais bien sûr, la réalité se trouve à mi-chemin entre les deux hypothèses précédentes : chacune des parties a intérêt à la progression de ces négociations, mais chacune des parties a également intérêt à faire pencher le rapport de forces le plus possible vers la satisfaction de ses propres revendications. Dans cette optique, on peut mettre en avant que les Européens auraient pu profiter de la situation créée par les révélations de Snowden pour se montrer plus ferme, à leur avantage, dans ces négociations commerciales. Mais la même question s'impose : pourquoi avaient-ils besoin d'un tel événement pour renforcer leurs exigences ? S'ils pouvaient objectivement les imposer après-coup, qu'est-ce qui autorise à penser qu'ils ne pouvaient pas tout aussi objectivement les imposer auparavant ? Comment penser l'idée qu'une position de victime, ou de protestataire en tant que victime, donne de la force à la victime pour imposer son point de vue ?

La réponse n'est pas dans le vent, elle est dans la bulle.

La seule hypothèse qui autorise à penser qu'une position de victime renforce une partie dans une négociation, c'est l'hypothèse que l'autre partie y croit elle-même. En d'autres termes, pour qu'une négociation pâtisse d'un événement qui, *a priori*, ne lui est pas lié, il n'est pas indispensable que chaque partie estime qu'il est dans son intérêt de la faire pâtir. Il suffit que chaque partie pense que l'autre partie estime qu'il est dans son intérêt de la faire pâtir.

On peut illustrer à peu près le même mécanisme en évoquant une autre affaire qui éclata un peu plus tard dans la même affaire.

La deuxième bulle ressemble à la première...

Au printemps 2015, on apprit que l'Allemagne s'était montrée « complice » des Etats-Unis dans l'espionnage de leurs alliés. Il existait en Bavière (à Bad Aibling) une station d'écoute créée par la NSA, puis cogérée par la NSA et le BND¹⁰. Par cet intermédiaire, de hauts fonctionnaires français du Quai d'Orsay, de l'Elysée et de la Commission européenne (entre autres cibles) furent placés sur écoute.

« Est-ce qu'on va se fâcher avec les Allemands ? » A cette question, qui lui fut posée le 1^{er} mai 2015¹¹, le journaliste politique Christophe Barbier répondit non, « pour trois raisons » : d'abord, « l'enquête est en cours » ; ensuite, « Il y a des tas de dossiers qui sont co-gérés avec les Allemands, que François Hollande ne veut pas mettre en péril, ralentir en provoquant une sorte de glaciation des relations. Encore hier il y avait des échanges téléphoniques entre plusieurs chefs d'Etat pour parler de ça. Hollande ne va pas mettre en

⁹ Le 30 août 2016, la France, par la voix de Mathias Fekl, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, a annoncé qu'elle suspendait sa participation aux négociations autour de ce projet de traité.

¹⁰ Bundesnachrichtendienst, l'organisation des services secrets allemands.

¹¹ « Espionnage allemand : l'Elysée sur écoute », France 5, *C dans l'Air*, 1 mai 2015.

péril ou ralentir son action diplomatique sur ces sujets là en boudant Mme Merkel... » De plus, ajoute-t-il, « Pas sûr que les Français ne fassent pas la même chose », comme cela fut rappelé par d'autres sources : « ...Plus récemment, *Le Monde* a révélé que la NSA est passée par les services allemands, le BND, pour espionner les communications françaises par le biais de Deutsche Telekom. Dans toutes ces dernières affaires, le gouvernement français est resté silencieux. Peut-être parce que Paris dispose, lui aussi, de son propre système de surveillance, utilisé y compris contre ses alliés. »¹². Enfin, autre raison : l'affaire remonte à une dizaine d'années, les dirigeants français espionnés n'étaient pas les mêmes et n'étaient pas du même bord politique !

De toute façon, ajoute Christophe Barbier, les services se parlent. « Bien sûr, il y aura des demandes d'explication, mais... Il y a une coopération forte (entre services) ; un service a plusieurs centaines de partenaires ; on est sur un marché de troc dans lequel le réalisme l'emporte : je te donne des infos mais je sais ce qui t'intéresse ; qu'est-ce que vous pouvez m'apporter en échange ?... »

Revenons sur les « tas de dossiers qui sont co-gérés avec les Allemands ». Qu'est-ce qui autorisait à penser qu'une réaction française (« se fâcher » avec les Allemands) allait « ralentir » ou « mettre en péril » l'action diplomatique française conduite avec l'Allemagne ? (C'est en effet l'époque où les pays-membres de l'Union Européenne ont à se prononcer, en concertation avec les Etats-Unis, sur l'intervention à peine déguisée, de la Russie en Ukraine, et sur les sanctions contre Moscou). Fondamentalement, rien ne permet de penser que la France avait alors intérêt à remettre en cause la gestion de ces dossiers à cause de la question de l'espionnage. De même, l'Allemagne n'avait aucun intérêt à faire de même de son côté.

...comme deux gouttes d'eau

Ou bien la gestion de ces dossiers évoluait auparavant de manière satisfaisante pour chacune des parties, et donc aucune des deux n'avait intérêt à renoncer à cette satisfaction ; ou bien l'une des deux parties n'était pas satisfaite, estimait que l'évolution de ces dossiers contredisait ses intérêts, et dans ce cas, cette partie pouvait le faire valoir avant que n'éclate la révélation de la complicité de l'Allemagne dans l'espionnage. La France, à ce moment-là, (les acteurs de la diplomatie française) sait qu'il n'y a pas de lien objectif entre ces dossiers et l'espionnage dont elle fut victime avec la « complicité » de l'Allemagne.

Mais les dirigeants français pouvaient imaginer, tout en étant conscients de l'absence de lien objectif entre l'espionnage et les autres dossiers en cours, que leurs partenaires allemands, eux, allaient établir un tel lien subjectif ; c'est-à-dire qu'il y avait un risque que, au cas où la France proteste (« se fâche »), les Allemands réagissent en revenant sur des accords passés entre les deux Etats sur d'autres sujets, et ce alors mêmes qu'ils n'y avaient aucun intérêt objectif.

¹² Damien Leloup : « Révélation après révélation, le silence de la France face à l'espionnage de la NSA », *Lemonde.fr*, 24 juin 2015.

Les dirigeants allemands, objectera-t-on, ne sont pas moins lucides que les Français ; si ces derniers sont conscients de l'inexistence de lien objectif entre l'espionnage et les autres dossiers, aucune raison de penser que les Allemands n'en aient pas la même conscience.

Mais ils savent aussi que les Français peuvent croire qu'eux-mêmes (les Allemands) risquent d'établir un lien subjectif entre ces affaires, en réagissant par exemple à une hypothétique protestation française par une tout aussi hypothétique réaction de « mauvaise volonté » allemande dans la gestion des dossiers en cours.

Autrement dit, aucun des deux partenaires ne considère sérieusement que l'on peut attribuer un prix à la « complicité » allemande, qui puisse s'exprimer dans la monnaie des autres négociations en cours ; bref, que la France puisse faire payer la « déloyauté » allemande en minant les autres négociations. Et pourtant, sur le marché, un tel prix se forme, il est fixé à un niveau arbitraire mais assez élevé par les Français eux-mêmes lorsqu'ils se disent, comme Christophe Barbier : « On ne va pas se fâcher avec les Allemands ». C'est le prix que les Français acceptent de payer alors que personne - aucun Allemand - ne leur a demandé de le faire, au contraire... Il semble d'abord que la société tant politique que civile ait été plutôt moins scandalisées en France qu'en Allemagne, où le ministre de l'Intérieur, Thomas de Maizière, dut s'expliquer devant une commission parlementaire, soucieuse de savoir « si le gouvernement a menti », car ce ministre, qui dirigeait à l'époque la chancellerie, « ne pouvait pas ignorer ce qui se passait au BND »¹³. Il semble même ensuite qu'un certain nombre d'Allemands souhaitaient plus ou moins secrètement que la France protestât. On sent une certaine amertume dans les propos qui suivent : « Comment réagit la France : avec un “laisser faire” », écrit le quotidien *Tageszeitung*, qui avance son interprétation de la diplomatie française dans un article titré “Le silence stratégique de la France”. Finalement, “il n'est pas surprenant que le gouvernement se taise. Car mardi [5 mai], il fait adopter une vaste loi élargissant les compétences des services secrets en terme de surveillance. Par conséquent, il n'a simplement aucun intérêt à réagir à un scandale d'espionnage.”¹⁴

Les Français acceptent de renoncer (c'est une sorte de coût d'opportunité) à toute protestation pour prix de la poursuite de la coopération franco-allemande sur ces « tas de dossiers ». Quand un acheteur propose d'emblée un prix très élevé pour un actif, le vendeur serait bien fou (c'est-à-dire bien peu *homo oeconomicus*) de le refuser. Donc Mme Merkel se garde bien de rassurer les Français en leur disant : « A votre place je protesterais très fort contre la complicité dont je me suis rendue coupable en autorisant les services secrets des Etats-Unis à vous espionner »

Et voilà comment la mayonnaise d'une bulle peut monter à partir d'une situation dans laquelle non seulement le coût réel est faible, mais dans laquelle le prix est nul, parce que l'échange n'a pas lieu d'être : quand deux dossiers n'ont objectivement rien à voir l'un avec l'autre, on se trouve dans une situation de troc. La logique voudrait que chaque dossier fût traité indépendamment de l'autre.

¹³ « Allemagne. Scandale autour des services secrets : la France cible d'espionnage » *Süddeutsche Zeitung*, 30 avril 2015, *Courrier international* n° 1279, du 7 au 12 mai 2015

¹⁴ « Liberté, fraternité, ça m'est égal[ité] », *Die Tageszeitung*, Berlin, 4 mai 2015, *Courrier international* n° 1279, du 7 au 12 mai 2015

Donc en résumé, les dirigeants des Etats-Unis veulent punir Snowden, entre autres raisons, parce qu'ils pensent (ou font semblant de penser) que les pays alliés risquent de se fâcher à cause des révélations qu'il a faites. Mais ils savent au fond d'eux-mêmes que ce risque est faible, voire inexistant. De toute façon, si les relations entre alliés avaient dû se détériorer à cause des révélations de Snowden, ou plutôt à cause des pratiques que Snowden avaient révélées, elles l'auraient été du fait même de ces révélations, que Snowden soit arrêté ou non. En d'autres termes, le mal était fait. On en est là en juin 2013. Or, à cette époque-là, les dirigeants des Etats-Unis semblent prêts à remuer ciel et terre pour mettre la main sur Snowden.

Projection ou distanciation ? Un peu de sociologie

En l'absence de toute rationalité apparente de cette volonté, une conclusion semble s'imposer : seule la passion de la vengeance anime ces dirigeants. D'ailleurs, ne sommes-nous pas au pays du *western* ?

L'ennui, c'est qu'une telle conclusion suppose l'acceptation de l'hypothèse anthropomorphique, que je refuse. L'administration des Etats-Unis d'Amérique ne saurait éprouver quelque passion que ce soit, le désir de vengeance pas plus que tout autre.

Il n'en est pas de même, en revanche, des personnes physiques qui la représentent. Lorsque la représentation est bijective (un homme = un Etat) comme c'est le cas dans une monarchie absolue, le prince s'identifie à l'Etat autant qu'il le représente (« L'Etat, c'est moi ») ; il peut alors projeter ses propres sentiments sur lui. Des guerres sont déclenchées parce qu'un prince entend se venger d'un autre. Pour reprendre la terminologie de Max Weber, l'exercice de l'autorité est dans ce cas de type « traditionnel ». En revanche, dans le cadre d'un type d'autorité « rationnelle-légale », qui correspond aux sociétés bureaucratiques modernes, l'hypothèse de la distanciation me paraît plus plausible que celle de la projection ou de l'identification, et ce à cause de la dilution de l'autorité entre un grand nombre de personnes physiques qui représentent l'Etat moderne. Ces personnes sont *en représentation*, c'est-à-dire qu'elles jouent un rôle. Quand elles parlent, c'est l'Etat qui parle par leur bouche ; ceci permet une mise à distance débouchant sur le double langage : par exemple, en tant que personnes physiques, les dirigeants des Etats-Unis ne peuvent que reconnaître l'absence de rationalité de la mission que leur Etat leur a confiée : récupérer Snowden. Mais quelque chose semble les contraindre à la conduire sans qu'ils la fassent leur. Le pouvoir est tellement dilué que chaque acteur individuel, qu'il occupe une place dans les services de renseignement ou dans la sphère politique fédérale, de l'exécutif ou du législatif, vit chacune de ses prises de position ou de ses décisions soit comme une contrainte qui lui est imposée soit comme une facilité qui lui est permise. La contrainte est d'abord celle de l'autorité au sens propre, et que Max Weber définit en la liant à la fonction. Dans le cadre de l'exercice de l'autorité rationnelle-légale, des acteurs, selon la place qu'ils occupent dans un organigramme, reçoivent tout simplement des ordres. Mais la contrainte peut relever aussi d'un mécanisme de marché : si ce n'est pas moi qui le fais, un autre le fera, et ce sera pire. Nous avons ici la matrice d'un raisonnement récurrent, utilisé à tous les étages de la prise de décision individuelle. Des chefs de gouvernement l'emploient pour justifier l'exportation d'armes, des entrepreneurs pour justifier l'exploitation des enfants dans les pays où ils investissent, tandis

que des juges de première instance s'autocensurent en anticipant les recours et les décisions de leurs confrères de deuxième instance. Bref, et pour le traduire à l'aide des concepts de l'analyse économique néoclassique, dans un marché de « concurrence pure et parfaite »¹⁵, chaque intervenant, qu'il soit vendeur ou acheteur, considère le prix comme une donnée qui s'impose à lui.

Mais il se peut aussi que les acteurs individuels considèrent la situation comme une opportunité à saisir afin de faire avancer leurs finalités propres. Savoir que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas vraiment intérêt à l'arrestation de Snowden est une chose. N'y trouver aucun intérêt personnel en est une autre. Intérêt politique partisan d'abord, tant pour les représentants de l'administration au pouvoir que pour l'opposition : les premiers, face aux attaques des seconds, doivent prouver leur patriotisme. Même s'ils savent que l'arrestation de Snowden n'augmenterait pas davantage la sécurité du pays que son maintien en liberté ne la menace, même si l'opposition le sait également, cette dernière se garde bien de détromper l'opinion publique, qu'elle cherche au contraire à instrumentaliser contre le pouvoir en place. Ce dernier se croit donc obligé de surenchérir face à cette opinion publique. Une analyse stratégique conduite par des disciples de Crozier¹⁶ permettrait peut-être d'identifier, à l'intérieur de la NSA, des acteurs qui auraient un intérêt personnel à l'arrestation de leur ex-collègue Edward Snowden. Un tel intérêt pourrait s'éclairer d'un contexte de rivalités professionnelles, même si l'on ne voit pas très bien en quoi la mise sous les verrous d'un membre de toute façon exclu de l'organisation peut favoriser la carrière d'un autre. Mais à ce niveau de relations interpersonnelles, nous sommes autorisés à nous défaire du carcan du postulat de la rationalité. L'hypothèse passionnelle a tout loisir de s'engouffrer par la brèche.

Enfin, il n'est pas interdit de penser également que certains acteurs individuels en charge de la représentation de l'Etat peuvent être victimes d'une illusion d'optique, d'une sorte de réification, qui les conduit à ne pas reconnaître leur propre voix derrière la voix par laquelle l'Etat s'exprime, tant cette voix est diluée, à ne reconnaître d'ailleurs la voix d'aucun autre de ces représentants individuels alors même que la politique qu'ils croient observer à travers les prises de position publiques et officielles de l'Etat qu'ils représentent a été construite par eux, en tant que résultante d'une multitude de décisions, d'actes-messages, à laquelle chacun d'eux a pris une part qui peut se trouver trop modeste pour qu'il la reconnaisse. Bref, les acteurs engagés dans la prise de décision peuvent ainsi subir la même illusion anthropomorphique que les observateurs les plus éloignés de la scène, et attribuer des sentiments à la machine organisationnelle dont ils sont pourtant partie prenante, que personne d'autre qu'eux-mêmes n'a finalement créée, mais qui est pour eux comme une boîte noire. Ayant intériorisé l'illusion anthropomorphique, ils finiront par la colporter et s'en servir pour justifier leurs futures décisions. Ce faisant, ils contribueront à donner de la réalité à ce qui n'était tout d'abord qu'une illusion.

Voilà comment par exemple, la nécessité d'emprisonner Snowden, au départ pure invention, finira par devenir une vérité incontestable, par prendre corps et acquérir une matérialité : la solidité du béton des cellules et de la ferraille de leurs barreaux.

¹⁵ Selon la terminologie de l'école économique néo-classique, appartenant au courant libéral.

¹⁶ Crozier Michel, Friedberg Erhard : *L'Acteur et le Système*, Paris : Le Seuil (Points), 1977.

La question de l'asile...

Poursuivons.

Comme les Etats-Unis veulent punir Snowden, ils cherchent à obtenir son extradition. Ceci interpelle tout Etat qui accueillerait Snowden, en l'obligeant à prendre position, à répondre par oui ou par non à cette demande, et par là-même de répondre par oui ou par non aux demandes d'asile que Snowden lui adresse de son côté. Passons en revue ces réponses.

Ce sont des gouvernements d'Amérique latine, souvent en pointe dans leurs déclarations anti-impérialistes, qui se sont avancés le plus loin sur la question en donnant à Snowden le plus d'espoirs d'acceptation. Mais force est de constater qu'au bout du compte, ils laisseront à la seule Russie le soin d'accorder ses actes à ses déclarations.

L'Equateur avait créé un précédent en accueillant Julian Assange¹⁷ dans son ambassade britannique. Son ministre des affaires étrangères accorda à Snowden un sauf-conduit, dont il était en possession quand il quitta Hong Kong le 23 juin 2013. Mais une semaine plus tard, le président Rafael Correa désavouait son ministre et annonçait publiquement qu'il renonçait à accueillir Snowden. Le Nicaragua, ainsi que le Venezuela et la Bolivie ont finalement, « après quelques hésitations » proposé l'asile politique à Snowden¹⁸.

En France, de nombreuses voix se sont élevées pour demander que Paris prenne cette décision, au nom de la défense d'un idéal démocratique de transparence que le lanceur d'alerte représentait pour elles. Une pétition a été lancée sur *Change.org*. *L'Express* lança un manifeste en ce sens. Le 4 juillet 2013, un communiqué du ministre de l'Intérieur Manuel Valls annonçait qu'il n'y serait pas donné suite¹⁹. Il renouvellera ce refus un an plus tard, en réponse à une nouvelle campagne organisée en ce sens²⁰

Le prix des décisions qui ont été prises à cet égard par les gouvernements est au carrefour entre un *coût* de production, un *prix* de vente affiché et une *valeur* revendiquée comme soubassement au prix de vente.

...créé une nouvelle bulle

Le premier élément de ce coût est en quelque sorte un « déboursé sec », qui résulte d'un rapport de forces matérielles. Il s'agit du coût que représente pour le pays qui accepterait de donner l'asile à Snowden, l'ensemble des représailles qu'il peut craindre. Par exemple, le Nicaragua bénéficie à l'époque des faits de tarifs douaniers préférentiels avec les Etats-Unis,

¹⁷ Rédacteur-en-chef de *Wikileaks*, et à ce titre poursuivi pour espionnage par les Etats-Unis d'Amérique pour avoir publié en 2010 plusieurs milliers de télégrammes confidentiels de l'armée de ce pays, il a obtenu le 16 août 2012 l'asile politique de l'Equateur, à l'ambassade duquel il s'était réfugié le 19 juin de la même année à Londres.

¹⁸ *Mediapart*, 13 juillet 2013

¹⁹ « Manuel Valls refuse la demande d'asile d'Edward Snowden », *Mediapart*, 4 juillet 2013

²⁰ « Manuel Valls se prononce contre l'accueil d'Edward Snowden en France » - *Le Monde.fr*, 3 juin 2014

et de la perspective du creusement d'un nouveau canal pour concurrencer celui de Panama²¹. Ce déboursé sec - prix-plancher - peut être augmenté par les anticipations des acteurs. Ainsi, les dirigeants nicaraguayens pouvaient anticiper une rupture possible de la coopération états-unienne avant même qu'elle n'ait lieu. C'est ce qui les fit hésiter et tarder à proposer l'asile à Snowden, un asile qu'ils n'eurent de toute façon pas à concrétiser puisque le fugitif resta en Russie. Cette première augmentation du prix plancher commençait à ressembler au gonflement d'une bulle, car personne ne pouvait être sûr que les représailles auraient effectivement lieu.

Du moins le risque était-il plausible, dans le cas du Nicaragua, compte tenu du déséquilibre supposé du rapport des forces entre ce petit pays et son voisin géant du nord²².

Peut-on en dire autant de la France, dont les dirigeants ont évoqué des raisons juridiques à leur refus, mais dont il y a tout lieu de penser que ce refus s'explique par la crainte de la réaction états-unienne ? Autrement dit, les dirigeants français attribuent à un éventuel accueil de Snowden un coût diplomatique, voire économique, que la France aurait à payer si elle le concrétisait. Ils ne sont pas les seuls ; l'anticipation de ce coût semble faire l'objet d'un certain consensus qui dépasse le milieu des décideurs et englobe celui de certains observateurs, comme l'illustre, parmi d'autres, cette déclaration sans équivoque émanant du monde de la recherche : « ...Il est certain que le pays qui le recevra devra s'attendre à des sanctions de la part des Etats-Unis ... »²³. Ces craintes peuvent s'appuyer sur des précédents, en tout cas sur des signaux : Washington aurait menacé Berlin de suspendre leur collaboration en matière de renseignement si l'Allemagne accueillait Snowden²⁴. Or, c'est cette collaboration qui fut précisément mise sur la sellette par l'opinion publique allemande (le scandale « a réveillé les démons de la Stasi »²⁵)

En ce qui concerne la France, le journal suisse *Le Temps* précise qu'il est impossible pour Hollande de « risquer une crise d'envergure avec Washington », parce que la France a besoin de l'appui logistique de l'armée des Etats-Unis dans les opérations extérieures dans lesquelles elle est engagée (Mali, Centrafrique, Sahel...) : assistance du Pentagone, notamment par les drones, coordination avec les services de renseignements des Etats-Unis pour parer les projets d'attentats.²⁶ L'argument suppose que Washington serait prêt à diminuer cette collaboration – alors que les Etats-Unis y ont intérêt en tant que victime potentielle du terrorisme – pour répondre à une protestation. Quel intérêt objectif auraient-ils à le faire ? De deux choses l'une : ou bien ils ne trouvaient pas leur compte à la collaboration militaire avec la France, et ils avaient objectivement les moyens d'y mettre un terme sans l'affaire Snowden, ou bien ils y trouvaient leur compte, et la diminution de cette collaboration au nom d'une

²¹ Thomas Cantaloube : « Snowden demande l'asile à Moscou face à des Sud-Américains courageux mais pas téméraires », *Mediapart*, 12 juillet 2013

²² Le PIB du second est environ 1 583 fois plus élevé que celui du premier (PIB en dollars courants en 2014, Banque mondiale)

²³ François-Bernard Huyghe, dir recherche IRIS, in *Lepius.nouvelobs.com*, 2 juillet 2013

²⁴ « Asile d'Edward Snowden : les Etats-Unis ont menacé l'Allemagne », *Mediapart*, 20 mars 2015

²⁵ *Lemonde.fr*, 21 octobre 2013

²⁶ FranceLeaks. « François Hollande ne peut pas risquer une crise avec Washington », *Le Temps* - Genève - 24/06/2015 - 15:06 (Courrier international)

riposte à une protestation irait à l'encontre de leurs propres intérêts. Tout se passerait donc comme si un acteur *se sentait*²⁷ obligé de nuire à ses propres intérêts tout en prétendant les servir, et tout en proclamant haut et fort que c'est l'action d'un autre acteur qui nuit à ses intérêts et qu'il se borne à y répondre.

Mais sans doute cet acteur - le gouvernement des Etats-Unis – est-il tout à fait conscient de cette incohérence mais imagine-t-il que ce sont les autres acteurs – ses alliés européens tels que la France - qui se forment une fausse représentation de ses propres réactions possibles. Il n'a évidemment aucun intérêt à les détromper ! Pourtant, ces autres acteurs savent que les Etats-Unis n'ont pas intérêt à prendre les sanctions qu'ils imaginent. L'analyse que j'ai pu moi-même conduire est évidemment à leur portée. Mais comme de toute façon, ils n'annoncent pas les véritables raisons de leur refus d'accueillir Snowden, les Américains du nord n'ont pas la possibilité de les détromper. On ne dément pas un sous-entendu. Pour qu'ils puissent leur dire : « Ne craignez rien, nous n'avons pas intérêt à vous sanctionner », il faudrait au minimum que leurs interlocuteurs leur aient préalablement avoué leurs craintes. Or, il n'en est rien, il ne peut en être rien, car les dirigeants européens jouent un rôle, tout comme ceux des Etats-Unis. Le rôle du représentant d'un Etat n'est pas d'avouer que cet Etat « craint » un autre Etat. Il est une conscience chargée de représenter un être sans conscience, l'Etat !

D'autres anticipations portent sur l'image que leurs représentants ont le souci de projeter de leur pays, sur ce qu'il est convenu d'appeler l'opinion publique. Par exemple, pourquoi l'Equateur refusa-t-il d'accueillir Snowden ? On ne peut se contenter de l'explication officielle voulant qu'un simple entretien téléphonique avec le vice-président états-unien Joe Biden aurait permis au président Correa « de comprendre le point de vue des Etats-Unis »²⁸. On peut en revanche, avec *Mediapart*, établir un lien entre ce refus et le fait que l'Equateur venait de se doter d'une loi restreignant la liberté de la presse. « L'ironie est patente : le pays qui abrite Julian Assange interdit à ses journaux de publier ce que Wikileaks met en ligne »²⁹. De plus, le gouvernement équatorien s'appêtait alors à acheter à une société israélienne (s'il vous plaît !) des équipements de surveillance téléphonique et aérien. Pourtant, ce gouvernement avait sans doute par ailleurs le souci de donner de son pays l'image d'une nation « révolutionnaire », en pointe dans le combat démocratique et anti-impérialiste. Ce souci pourrait expliquer le geste qui consista d'abord à accorder un sauf-conduit à Edward Snowden. Mais en même temps, il valait mieux cacher tout ce qui pouvait ternir cette image ; or, le geste d'accueillir Snowden pouvait attirer l'attention sur des aspects moins démocratiques de la gouvernance dans ce pays. On peut objecter que ce prix à payer à « l'opinion publique » est une rançon bien hypothétique. On peut demander à quel moment cette rançon se doit d'être versée. Dans un pays où existe le suffrage universel, on est tenté de répondre que ce versement a lieu au moment des élections. Mais l'application d'un *principe de précaution* peut conduire les dirigeants de cette catégorie d'Etats à surestimer ce prix, en supposant que l'électorat se souviendra de ses contradictions, qu'il y attachera du prix et qu'il

²⁷ Par cette métaphore sensorielle, j'ai conscience de courir moi aussi un risque d'anthropomorphisme.

²⁸ Thomas Cantaloube : « Snowden demande l'asile à Moscou face à des Sud-Américains courageux mais pas téméraires », *Mediapart*, 12 juillet 2013

²⁹ Thomas Cantaloube, op. cit.

considérera que les questions internationales le concernent vraiment, autant d'hypothèses qui ne vont pas de soi.

On peut donc conclure qu'un phénomène de bulle a conduit à gonfler le coût estimé par les gouvernants au-delà du coût réel.

Cependant, une fois ce coût admis, il faut bien le répercuter dans un prix de vente en justifiant le refus d'accueillir Snowden. Comme il existe une demande (même modeste) dans l'opinion publique pour cet accueil et que l'on ne veut pas satisfaire cette demande suite à la surestimation de son coût, il convient alors d'afficher un prix relativement élevé. Cependant, ce prix de vente n'est pas présenté comme résultant d'un coût, mais plutôt comme reflétant une valeur, qui est ici une valeur morale. Les gouvernements font valoir qu'il attachent une valeur morale au refoulement de Snowden. Autrement dit, fanfaronnent-ils, ce n'est pas par crainte de la réaction des Etats-Unis que nous refusons, c'est parce que nous sommes dans notre bon droit. Et en effet, c'est sur une argumentation juridique qu'ils assoient leur refus. La France, par la voix de son ministre de l'Intérieur, Manuel Walls³⁰, a fait valoir que les Etats-Unis sont un pays démocratique, où existe une justice indépendante. Par conséquent, Snowden ne peut être considéré comme un réfugié fuyant un régime dictatorial. Il y a lieu de faire confiance à la Justice des Etats-Unis, qui le traitera comme la Justice française l'aurait elle-même fait. Les autorités françaises de l'époque estiment donc que Snowden est un suspect comme un autre, qui, en tant que tel, doit répondre de ses actes, où qu'il soit. D'ailleurs, est-il ajouté, l'Ofpra (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) n'a jamais été officiellement destinataire d'une demande d'asile de la part de Snowden. Et pour cause : il faut être sur le territoire français pour formuler une telle demande ; or, ce ne fut évidemment pas le cas de Snowden, qui se trouvait dans la zone de transit de l'aéroport de Moscou. Ces arguments sont toutefois contestés sur le plan juridique.³¹ Dans le même ordre d'idées, pour le ministre allemand de l'Intérieur de l'époque, Snowden « n'est pas un réfugié politique »³² Autrement dit, font valoir les décideurs, « nous avons moralement raison à un degré si haut lorsque nous refusons l'asile à Snowden, qu'il faudrait nous payer très cher pour que nous le fassions ». Très cher électoralement, par exemple.

D'une manière générale, si les gouvernements européens ont protesté contre les Etats-Unis quand ils ont appris le contenu des révélations de Snowden, ils n'ont pas considéré pour autant que l'acte d'accueillir la personne de Snowden sur leur sol était une conséquence logique de leur protestation, ce qui prouve bien, après-coup, que les craintes des Etats-Unis quant aux réactions de leurs alliés, justifiant elle-mêmes leur volonté de s'emparer de Snowden, étaient infondées.

Pourtant, en France, les voix qui se sont exprimées en faveur de l'accueil de Snowden étaient minoritaires. « ..., l'accueil de Snowden en France a été réclamé par Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen et Europe Ecologie-Les Verts, des groupes plutôt en marge

³⁰ Manuel Walls, communiqué du ministère de l'Intérieur, 4 juillet 2013.

³¹ Louise Fessard et Carine Fouteau : « Snowden en France : les arguties du pouvoir pour dire "non" », *Mediapart*, 05 juillet 2013

³² Jérôme Hourdeaux : « L'Allemagne face au casse-tête Edward Snowden », *Mediapart*, 11 novembre 2013

politiquement », rappelle un chercheur³³ à l'époque des faits. Une demande si faible justifiait-elle un prix si élevé ? En d'autres termes, était-il indispensable pour le pouvoir d'accompagner son refus d'un d'argumentaire juridique construit ? N'était-il pas plus simple de donner, à une opinion publique à peu près acquise, les véritables raisons de ce refus : « Nous craignons la réaction des Etats-Unis d'Amérique ».

Non, ce n'était pas plus simple. Un entrepreneur ne présente pas sur la facture ou sur le devis quelle a été la décomposition de son coût de production. Il présente une valeur ; il justifie son prix en vantant la qualité de sa prestation. Les dirigeants politiques sont des personnes physiques qui parlent au nom des Etats. Ces personnes physiques sont en représentation ; leur discours n'est pas le leur mais celui des Etats qu'ils représentent. Par conséquent, ils n'ont pas l'impression, en cachant le coût de production de leurs actes, de pratiquer un double langage. Simplement, ils abritent leurs propres positions personnelles derrière celles des Etats au nom desquels ils s'expriment. Ces derniers n'ont pas la capacité de lever le voile, puisqu'ils n'ont pas la parole, celle-ci étant par définition confisquée par ceux qui parlent en leur nom. Plus le régime politique se rapproche du modèle démocratique, plus cette capacité qu'ont des personnes physiques de parler au nom de l'Etat est dispersée entre un grand nombre de représentants. Chacune de ces personnes physiques se situe un peu comme chacun des intervenants d'un marché dit de « concurrence pure et parfaite »³⁴ : conscient de n'être qu'un pion sur l'échiquier, il considère les conditions du marché comme des données qui s'imposent à lui sans qu'il ait la moindre influence sur elles. Par conséquent, même s'il peut pour lui-même faire le raisonnement lucide qui l'inciterait au discours de vérité, consistant à avouer les véritables mobiles de la raison d'Etat au lieu des prétextes moraux qui sont annoncés, il n'est cependant pas sûr que tous les autres aient la même lucidité : il craint donc le désaveu s'il l'exerce seul. C'est sans doute la raison pour laquelle les dictatures s'affranchissent plus facilement des formes et du double langage diplomatique, sans que ce constat puisse être absolu.

Donc récapitulons, quitte à caricaturer : les Etats-Unis espionnent leurs alliés ; Snowden le révèle ; comme les Etats-Unis ont peur de la réaction de leurs alliés, ils punissent Snowden. Mais pour punir Snowden, il faut faire peur aux alliés dont ils sont eux-mêmes censés avoir peur.

Le résultat est qu'une bulle a fait monter les coûts et les prix de tous les éléments de cette affaire, sans qu'aucune des parties prenantes n'y trouve vraiment son compte.

L'art de mettre en lumière une bulle

Il existe un moyen très simple de prouver l'existence de la bulle en question. Il suffit de construire, comme les statisticiens calculent la valeur d'une production « à prix constants », une situation optimale qui aurait pu objectivement être atteinte en l'absence de cette bulle ; et de la comparer à la réalité sur laquelle la bulle a finalement débouché.

³³ François-Bernard Huyghe, directeur de recherche à l'IRIS : « Edward Snowden demande l'asile politique : pourquoi la France ne l'accueillera pas », *L'Obs*, 02 juillet 2013

³⁴ Cf., supra, « Projection ou distanciation ? Un peu de sociologie »

La partie française a payé son refus d'accueillir Snowden d'un incident diplomatique avec des Etats d'Amérique latine. Le 3 juillet 2013, Paris refusait l'accès au territoire aérien français d'un avion qui transportait le président bolivien Evo Morales de retour de Moscou. Une rumeur affirmait que Snowden se trouvait à bord. A la suite de cet acte, les gouvernements du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Vénézuéla) rappelèrent « pour consultation » leurs ambassadeurs en France, Espagne, Italie et Portugal, trois autres pays ayant agi de même.

La partie états-unienne n'a pas pu récupérer Snowden qui échappe à sa Justice et qui, de surcroît, a trouvé refuge dans un pays qui n'est pas un allié (litote), auquel elle a fait cadeau d'une belle occasion de camper une position de défenseur des droits de l'Homme.

Imaginons maintenant un autre scénario : la France donne l'asile à Snowden, ce qui renforce son image auprès de tous les défenseurs des droits de l'Homme ainsi que des courants tiers-mondistes et anti-impérialistes. L'image du gouvernement français en sort en outre renforcée sur son aile gauche, voire au-delà, à l'image du regain de popularité que le refus français de participer à l'invasion de l'Irak avait valu à Jacques Chirac en 2003.

Les Etats-Unis protestent violemment par la voix de leurs représentants attitrés. Ils menacent de rompre les négociations commerciales avec l'Europe, ou avec la France dans ce cadre européen. Bien sûr, ils ne le font pas. Tout au plus en en profitent-ils pour faire monter les enchères dans ces négociations.

Toujours aux Etats-Unis, l'opposition à Obama profite de l'occasion pour renforcer son image patriotique en protestant très fort. Le gouvernement des Etats-Unis lui-même gagne en crédibilité en protestant également très fort, et en menaçant la France de représailles. Le risque de divulgation de secrets d'Etat n'est pas augmenté par cet acte. Il est peut-être au contraire diminué. D'une part, l'essentiel des informations a déjà été divulgué ; d'autre part, Snowden est réfugié dans un pays allié plutôt que chez l'adversaire russe, ce qui ne peut que diminuer ce risque, si l'on veut bien avoir une approche relative des choses.

L'effet sur les relations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis est neutre. Ou bien aucune des parties n'a intérêt à la poursuite de ces négociations dans le cadre du « Tafta », ou bien aucun des deux parties n'a intérêt à leur interruption. L'asile donné à Snowden ne donnerait pas davantage de raisons *objectives* aux Etats-Unis d'y modifier leur position que la révélation par Snowden de l'espionnage états-unien sur leurs alliés n'avait donné en 2013 de raisons objectives à ces alliés de le faire. Le même raisonnement pourrait être adopté à propos d'autres négociations en cours. En l'absence de bulle, bien entendu, ce qui est l'hypothèse adoptée présentement.

Aucun des acteurs ne pense véritablement que ses intérêts pourraient être sérieusement lésés par une décision qui aurait au moins le mérite de son caractère humanitaire. Et pourtant, chacun des acteurs se sent contraint d'en refuser l'éventualité.

Si je n'avais pas peur de l'oxymore, j'oserais conclure que plus les bulles se gonflent, plus elles pèsent. Mais comme je l'ose quand même, je me rends en outre coupable de prétérition.